

Les frais du contrat d'assurance-vie ORADEA MULTISUPPORT*

Montant minimal de versement initial : 1200€

- Adhésion par transfert d'un PEP : 15 000€

Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat :

7 €

Frais annuels

Frais de gestion du contrat

Frais des supports

1/ Gestion Libre et Gestion à Horizon

- Tous supports (Sécurité en euro et supports en unité de compte sauf SCPI) : 0,991% maximum
- SCPI : 1,193% maximum

2/ Gestion Horizon

- Tous supports (Sécurité en euro et supports en unité de compte sauf SCI/SCPI/OPCI) : 0,991% maximum

3/ Adhésion par transfert de PEP

Fonds en euros (Sécurité en euros)

- 1,098% maximum

Frais de gestion des unités de compte

1/ Gestion libre

Fonds actions** (moyenne)

2,10%

*Dont taux de rétrocessions de commissions****

0,79%

Fonds obligations (moyenne)

1,34%

*Dont taux de rétrocessions de commissions****

0,47%

Fonds immobilier**** (moyenne)

1,96%

*Dont taux de rétrocessions de commissions****

0,33%

Fonds diversifiés (moyenne)

2,18%

*Dont taux de rétrocessions de commissions****

0,76%

Autres frais annuels*frais forfaitaires*

Non applicable

frais proportionnels

Non applicable

Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)

Frais sur versement 5% maximum

Frais de transfert d'un PEP en entrée 5% maximum

Frais de changement de modes de gestion (en % ou en €) 0%

Frais d'arbitrage

1/ proportionnels ou forfaitaires en Gestion Libre

- 1% maximum. 0,50% s'ajoutent à ces frais pour un arbitrage provenant d'un support immobilier représentatif de parts de SCI gérées par SOGECAP

2/ proportionnels ou forfaitaires en Gestion Horizon

- Gratuit

nombre d'arbitrages gratuits par an 0

Frais de transfert sortant vers un autre produit 0%

Frais sur les versements de rente***** 3% maximum

Frais de rachat 0%

NA : non applicable

*= Le tableau indique les principaux frais du contrat constatés au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

** = la catégorie « fonds actions » inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FIP) et les titres vifs.

***= part des frais reversés au profit du distributeur et, du gestionnaire du contrat au cours du dernier exercice clos.

****= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI.

*****=Le taux de frais de gestion du fonds en euros continue de s'appliquer en cas de liquidation en rente.